

PROGRAMME D'ÉCHANGE D'ASSISTANTS DE LANGUE VIVANTE



www.ciep.fr



Programme d'échange d'assistants de langue

Environ **1700 assistants français** partent chaque année à l'étranger grâce au programme d'échange d'assistants de langue qui concerne **21 destinations** et **8 espaces linguistiques** (allemand, anglais, chinois, espagnol, italien, néerlandais, portugais et russe).

Ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement public d'enseignement supérieur français, le programme a pour but de leur permettre de **se familiariser avec la langue et la civilisation** du pays d'accueil tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement, l'**authenticité** de leur langue et la richesse de leur culture.

Les assistants de langue sont **rémunérés** et affectés dans des établissements scolaires (ou universitaires, dans certains cas) pour une durée de 7 à 12 mois.

Le rôle de l'assistant est **d'améliorer les compétences en communication des élèves** (notamment à l'oral) et d'approfondir leur **connaissance de la culture française**. Il travaille en appui aux professeurs de français et peut intervenir en classe entière en leur présence ou prendre de petits groupes d'élèves à part.

Les spécificités de l'assistant (sa jeunesse, son statut d'étudiant) lui permettent d'encourager les élèves à s'exprimer oralement, d'apporter une dimension ludique à l'apprentissage et de débattre de thèmes socioculturels susceptibles d'intéresser des enfants et des adolescents.

Assistants à destination de la Russie: la campagne de recrutement pour 2017-2018 est ouverte jusqu'au 18 janvier 2017. Les candidats intéressés doivent s'inscrire sur le site internet du CIEP.

RUSSIE : 7 postes d'assistants de français à pourvoir

Durée du séjour	9 mois (1 ^{er} octobre 2017 - 30 juin 2018)
Temps de travail et de congés	12 à 15 heures par semaine Congés selon le calendrier universitaire local
Rémunération mensuelle	Entre 385 et 587 €net en fonction de l'établissement d'accueil, lequel prend en charge divers frais (logement, cours de russe...) L'assistant a un statut de salarié de l'université.

Pour plus d'informations : consultez la [fiche-pays](#)

Pour toute question : land@ciep.fr